

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF32

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 10

Au deuxième alinéa, après le mot :

« groupement »,

insérer le mot :

« de collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.